



Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations

exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robindestoits.org

Associations régie par la loi du 1er juillet 1901

Site : www.robindestoits.org

CCARRA Nationale

Coordonne les collectifs et associations qui le demandent, et qui sont concernés par le problème des Antennes Relais

de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles,, soutenir les actions menées dans ce but, informer le public,, effectuer des mesures de champs.

CCARRA ne souhaite pas la disparition de la technologie

de téléphonie sans fil, mais d'obtenir que le

fonctionnement de cette technologie soit soumis à des

obligations réglementaires qui la rendent compatible avec

le respect de la Santé .

Site:ccarra.revolublog.com/ - Mail: ccarra.asso@gmail.com

OBJET: Conférence film débat du 26 septembre 2014 à Metz 57

**DROIT DE REPONSE DE L'ASSOCIATION CCARRA
à l'article parue dans le Républicain Lorrain du 16/09/2014
Aux propos de René Darbois, adjoint au maire de Metz en charge
de l'eau et de l'énergie.
Et en 2013 Maire-adjoint de la Ville de Metz Chargé de l'écologie
Urbaine et du Développement durable et solidaire.**

Cela fait deux années que nous essayons d'informer la population à Metz avec l'aide de la Mairie et des politiques de cette ville.

Une vingtaine de collectifs sur Metz nous ont sollicités pour cela étant en manque d'information sur le sujet des ondes.

Nous avons donc sollicité un RDV avec Monsieur le Maire de Metz, avec Monsieur Darbois, avec Monsieur le sénateur Maire de Woippy, Metz métropole, le Conseil Général, sans réponses ou refus de leurs parts.

Nous n'avons obtenu aucun RDV avec ces personnes ou institutions.

Nous avons contacté tous les services, nous avons distribué des DVD les sacrifiés des ondes aux élus, on nous a promené.

D'ailleurs plusieurs de nos courriers successifs n'ont jamais eu de réponse ceci depuis 2009.

Leurs réponses :

Nous ne pourrions malheureusement pas donner suite à votre demande de soutien.

Nous n'avons pas compétence pour intervenir dans ce domaine.

Il ne nous sera malheureusement pas possible de donner suite.

Propos de René Darbois, adjoint au maire de Metz en charge de l'eau et de l'énergie.

1-La mairie ne peut stopper la prolifération des ondes. — « Tant que la loi n'a pas fixé de limitation d'émission d'ondes, au nom de quoi

pourrions-nous refuser l'implantation des antennes-relais ? La dangerosité n'est pas prouvée, et j'ai même cru comprendre que ce n'est pas tant l'antenne mais le téléphone en lui-même qui peut être dangereux.

2-Nous avons cependant travaillé sur l'angle esthétique. Nous préférons voir implanter des antennes dans les clochers des églises plutôt qu'en agrafe sur les bâtiments. Et ce n'est certainement pas pour dissimuler leur installation, contrairement à ce que j'ai pu entendre ! »

3-Une proposition pour les inquiets. — « Si un Messin a un doute sur la dangerosité des ondes dans son habitation, il peut faire appel à nous. Nous nous retournerons vers un cabinet d'experts indépendants qui viendra mesurer l'intensité des ondes in situ. »

4- La crédibilité de Ccarra en question. — « Il y a quelques années, j'ai été à l'une de leurs soirées-débats. On y apprend des choses, mais le ton est volontairement alarmiste. Après avoir chauffé la salle, on propose à la vente une multitude de protections contre les ondes. Ça donne à réfléchir ».

REPONSE DE CCARRA : Avec un discours pareil, nous avons compris maintenant d'où viennent nos difficultés à organiser une conférence d'infos à Metz, il vaut mieux être alarmiste que Passif et attendre.

Nous invitons donc Monsieur Darbois à venir s'informer.

Auprès d'experts et scientifiques présents à la conférence du 26 septembre à Saint Julien Les Metz au Capitole à Saint Julien Les Metz. C'est inconcevable qu'un Élu, puisse tenir des propos pareils.

Si être alarmiste veut dire prévention et information, nous le sommes car si nous étions des lanceurs d'alertes maintenant nous en sommes des porteurs!.

La remarque de Monsieur DARBOIS va à contre sens de ce qu'il représente avec l'étiquette écologiste, qui je lui rappelle pour sa mémoire ! Europe Écologie se bat depuis des années contre ce fléau que sont les antennes-relais trop près des riverains des écoles.

-Avec Madame RIVASI Députée Européenne, Professeuse agrégée de biologie. Ex-Directrice de GREENPEACE - Fondatrice de la C.R.I.R.A.D et Présidente d'honneur de notre association ccarra.

-La députée Laurence Abeille (EELV), l'initiatrice de la proposition de loi Ondes, qui après avoir été votée à l'Assemblée Nationale en première lecture le 23 janvier 2014, a aussi été validée le Jeudi 26 juin 2014 par le Sénat.

Sans compter avec Les experts émérites que sont Luc Montagnier, Gérard Ledoigt, le professeur Belpomme etc (voir que pensent les scientifiques sur : <http://ccarra.revolublog.com/que-disent-les-scientifiques-a1704868>).

Pour information des millions de citoyens disent non aux implantations d'antennes-relais trop près, des Collectifs, Associations se comptent par milliers en France, des milliers de personnes électrosensibles souffrent des ondes en France !

Monsieur Darbois votre remarque sera certainement bien accueillie auprès de toutes et de tous notamment ceux cités ci-dessus..

SELON LES PROPOS de Mons. Darbois paragraphe1

1-La mairie ne peut stopper la prolifération des ondes. — « Tant que la loi n'a pas fixé de limitation d'émission d'ondes, au nom de quoi pourrions-nous refuser l'implantation des antennes-relais ? La dangerosité n'est pas prouvée, et j'ai même cru comprendre que ce n'est pas tant l'antenne mais le téléphone en lui-même qui peut être dangereux.

REPONSE CCARRA :La Mairie à tous pouvoirs pour stopper les implantations sur les bâtiments administratifs divers motifs et raison peuvent être évoquées mais d'après nos constatations ce n'est pas la préoccupation première des personnes en charge de ces problèmes.

La gestion et le financement,des bâtiments publics est-elle obligée de passer par l'irradiation des riverains par l'émission des champs électromagnétiques émanant des antennes relais de téléphonie mobile ?

Monsieur Darbois en tant que responsable de l'écologie et écologiste vous même, ne savez vous pas !

-La toxicité des émissions de micro-onde pulsées de la téléphonie mobile, à fait l'objet de plus de 3500 études et travaux scientifiques publiés et non contestés.

-Voir résolution 1815 du conseil de l'Europe et le rapport bio initiative.

Monsieur Darbois, ne savez vous pas !:-Que lors d'une réunion à Lyon, France, 31 mai 2011 – Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérogènes pour l'homme (Groupe 2B),sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau¹ associé à l'utilisation du téléphone sans fil. Ce qui est pour le portable est IDEM pour les antennes-relais ce sont les mêmes micro-onde pulsées.

Monsieur Darbois, ne savez vous pas !:-Que la cour suprême d'Italie reconnaît que les micro-onde est la cause de cancers, la justice italienne fait le lien entre portable et tumeur cérébrale

La Cour s'est fondée notamment sur les conclusions du [Groupe Lennart Hardell de l'Université Örebro en Suède](#), jugées plus fiables et indépendantes que les autres études concluant à l'absence de lien de causalité. [LIRE LA TOTALITÉ DE L'ARTICLE.pdf](#) »

Monsieur Darbois, ne savez vous pas !: Que après avoir été votée à l'Assemblée Nationale en première lecture le 23 janvier 2014, la proposition de loi Ondes, initiée par la députée Laurence Abeille (EELV), et aussi adoptée ce Jeudi 26 juin 2014 par le Sénat.

Dans votre ville à Metz nous trouvons de 5 v/m à 22 v/m des taux dépassant les moyennes d'autres villes en Europe. Avez vous pensez aux riverains qui sont à 20 m de ces antennes-relais et qui se demandaient pourquoi ils avaient divers maux, et bien maintenant grâce à cette conférence film débat ils seront informés et saurons comment se protéger !

Monsieur Darbois ne savez vous pas que : Un groupe de travail international de scientifiques, de chercheurs et de professionnels de la politique de santé (Le BioInitiative Working Group) a publié son Rapport BioInitiative: Une justification d'une norme d'exposition du public à fondement biologique pour Electromagne
[Rapport BioInitiative 2012 - 1800 études renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes pour protéger la population - Janv. 2013](#)

Nous vous le rappelons études publiées et non contestées.

SELON LES PROPOS DE MONSIEUR DARBOIS paragraphe 2 :

Nous avons cependant travaillé sur l'angle esthétique. Nous préférons voir implanter des antennes dans les clochers des églises plutôt qu'en agrafe sur les bâtiments. Et ce n'est certainement pas pour dissimuler leur installation, contrairement à ce que j'ai pu entendre ! »

Notre réponse : Les implantations des 4500 antennes-relais sur les lieux de cultes sont illégales , une ancienne loi est toujours en vigueur. Les plus hautes instance religieuse refusent ces implantations.

[Télécharger « l'archevêque pdf -Télécharger « Position du Sénat pdf » -](#)
[Télécharger « L'Evêque dit non pdf »](#)

[Télécharger « Les Imams contre pdf](#)

Selon les dires de m Darbois paragraphe 3:

Une proposition pour les inquiets. — « Si un Messin a un doute sur la dangerosité des ondes dans son habitation, il peut faire appel à nous. Nous nous retournerons vers un cabinet d'experts indépendants qui viendra mesurer l'intensité des ondes in situ. »

Notre réponse : Nous n'avons confiance qu'au CRIIREM expert vraiment indépendant. Car toutes les références ANFR ,COFRAC sont totalement indépendantes des opérateurs, (propos de Marc Cendrier

Robin des toits).

Selon les dires de m Darbois paragraphe 4 :

« Après avoir chauffé la salle, on propose à la vente une multitude de protections contre les ondes. Ça donne à réfléchir »

Notre réponse : Concernant les protections possibles : Nous évoquons dans nos conférences quelles peuvent être les solutions de protection individuelles disponibles sur le marché aujourd'hui, et cela à titre purement informatif.

Il ne s'agit en aucun cas VENTE ou REVENTE de produits !

Nous faisons référence aux protections vestimentaires existantes ainsi qu'au textile et peinture de blindage pour isoler l'habitat, et nous soulignons lorsque c'est le cas, qu'il s'agit d'entreprise française spécialisée dans ce domaine et qui dispose de certificats de performance effectué par des laboratoires indépendants eux aussi français, comme Emitech-Lyon, expert reconnu en la matière.

Notre approche n'est absolument pas commerciale mais informative et de qualité.

Beaucoup de personnes ne savent pas comment faire pour se protéger des ondes et ainsi nous leur indiquons de manière non exhaustive, tout simplement où ils peuvent se renseigner pour trouver des protections pour pallier à leur maux et leur détresse.

Lorsque nous mettons à disposition des cartes de visites, il s'agit d'une mise en lien gracieuse mais nous n'avons jamais aucune commission sur cette démarche, qui je le souligne encore est totalement dépourvue d'intérêt financier !

Il n'y aucune suspicion possible là-dessus vis-à-vis de CCARRA. Il est absolument impossible que vous puissiez appuyer vos allégations diffamatoires par des preuves concrètes car il n'y a jamais eu d'action commerciale du type de ce dont vous nous accuser à tort dans vos propos hautement désobligeants.

NOUS N'AVONS JAMAIS PROPOSE DE VENDRE des protections dans nos conférences.

Vos propos sont à la limite de la diffamation.

Ce genre de déclaration nécessite pour échapper à la diffamation que vous produisez des documents établissant les bénéfices de ccarra liés à ces allégations.

Et si nous faisons appel à des sponsors pour cette conférence Film Débat ,c'est pour avoir le budget nécessaire pour pouvoir faire cette information auprès du public et si possible gratuitement , puisque que la Mairie de Metz ,Metz Métropole, le Conseil Général se fichent d'informer les Mosellans, selon leurs mails de réponse (cela ne les intéressent pas). Seul le Conseil Régional à accédé à notre demande, merci et hommage à Jean Pierre Masseret le Président.

Quand les opérateurs se cachent derrière TDF pour des implantations d'antennes-relais FREE, et de dire aux propriétaires d'immeubles simplement que cela est pour la TV, vous appelez cela comment, nous de la tromperie !

Nous pensons que vous employez la même façon de faire en venant sans vous présenter à nos conférences alors que vous refusez d'accéder à nos demandes de RDV .

Les portables ainsi que les pollutions intérieures on les choisies ; Les antennes-relais ont les subits

Maintenir les gens dans l'ignorance et créer le doute par des études contraires, payés par l'industrie, pour mieux nous manipuler, ceci pour répondre aux manques d'informations des riverains.

Il faut que les politiques aient le courage de ne pas laisser faire ce genre d'implantations, d'exiger le 0,6V/m ou d'avouer publiquement leurs incompétences!

si ils ne veulent pas être accusés de complicité de mise en danger d'autrui.

Au lieu de nous discréditer et de polémiquer avec vos allégations non fondées, vous feriez mieux de vous informer pour protéger les riverains car nous nous inquiétons pour leur santé et leur bien être en étant à proximité d'antennes relais.

Pour le CA Jean Rinaldi Président
Responsable régional Robin des Toits

